

Questions orales

LA GARDE CÔTIÈRE

LA MISE EN SERVICE DU NOUVEL ÉQUIPEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que les gens de la côte ouest s'inquiètent de l'efficacité générale avec laquelle la garde côtière mènera ses opérations dans le cadre du programme d'équipement de 63 millions de dollars annoncé en mai dernier par son ministère, le ministre peut-il nous dire si ce programme a été modifié et quand le nouvel équipement sera utilisé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le N.M. *Bastien City* sera mis à la disposition des pêcheurs pendant la saison du hareng. En outre, le programme prévu pour les services de garde-côtes et de recherche et de sauvetage seront en place. Cela signifie que les navires qui ne seraient pas utilisés autrement s'occuperont eux aussi de recherche et de sauvetage. Il n'y aura pas d'autre nouvel équipement cette année.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CONFLITS DE FRONTIÈRE RÉSULTANT DE
L'AGRANDISSEMENT DES ZONES DE PÊCHE—DEMANDE
D'EXPOSÉ DES PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Mardi, le 8 février, j'ai demandé au ministre de me faire rapport sur le conflit de frontière concernant les zones de pêche entre le Canada et les États-Unis. Il m'a répondu qu'une série de réunions avaient été tenues à Los Angeles à ce propos et qu'elles reprendraient avant que notre premier ministre rencontre le président Carter, lundi prochain. Comme ce conflit de frontière concerne la compétence en matière de pêche et la souveraineté nationale sur l'exploitation d'éventuels gisements de pétrole, de gaz et de minéraux, le ministre peut-il nous assurer que les opérations de pêche ne seront pas interrompues dans la région du banc George à compter du 1^{er} mars, étant donné que l'ambassadeur Warren est revenu au Canada et qu'il était, semble-t-il, l'un de nos négociateurs dans ce conflit? Le ministre dira-t-il aussi quels sont les progrès réalisés par un autre groupe du ministère des Affaires extérieures qui s'occupe du contentieux canado-américain relatif aux délimitations maritimes.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, de la façon dont la question a été posée au sujet du banc Georges, je pourrais répondre brièvement que les négociations se poursuivent de façon très satisfaisante. Ce ne serait pas tout à fait exact cependant, car on se heurte à un problème concernant les négociations au sujet des réserves de saumon sur la côte du Pacifique. Pour l'immédiat, nous cherchons à obtenir pour 1977 un arrangement provisoire.

[M. Andras.]

Les autres entretiens dont le député a parlé ont débuté vendredi dernier et se sont poursuivis jusqu'à dimanche. Les membres de la délégation canadienne qui sont rentrés ont déjà fait rapport et devront probablement repartir. En somme, il s'agit d'une série de négociations. Je crois pouvoir dire que les dirigeants américains espèrent conclure un arrangement provisoire sur les pêches pour 1977 d'ici au 1^{er} mars. Nous voudrions nous assurer qu'il n'y ait pas de changement important aux habitudes traditionnelles de pêche. Nous voudrions assurer aux pêcheurs une période sans heurt en 1977 au cours de laquelle les discussions à plus long terme sur la frontière pourraient avoir lieu.

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'importance économique de toute cette question pour la région de l'Atlantique et la côte ouest, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il en sera question dans les entretiens que le premier ministre aura avec le président Carter lundi?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas le moindre doute. Comme le député le sait, je pense, je serai aussi à Washington à ce moment-là. J'ai aussi l'intention de voir à ce qu'on en discute officiellement.

ROUMANIE ET TCHÉCOSLOVAQUIE—L'OPPORTUNITÉ DE
PROTESTATIONS AU SUJET DES ARRESTATIONS EN VIOLATION
DE L'ACCORD D'HELSINKI

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions simples à l'intention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elles ont trait au peu de respect dont font preuve un certain nombre de pays de l'Europe de l'Est à l'égard du volet des droits de la personne de l'Accord d'Helsinki. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi son gouvernement a peur—n'a pas le courage, devrais-je dire—de faire connaître son inquiétude et sa consternation à ces pays sans attendre la motion de tel ou tel député? Deuxièmement, pourquoi le gouvernement limite-t-il ses protestations à un seul pays, l'Union soviétique, comme en fait foi le refus hier des députés ministériels et des ministres d'accepter ma motion demandant d'exprimer cette inquiétude du Parlement aux gouvernements de Roumanie et de Tchécoslovaquie pour des bris semblables de l'Accord d'Helsinki?

Une voix: On vous a dit cela.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois depuis longtemps qu'on m'accuse de manquer de courage. J'aimerais renvoyer le député au hansard. J'ai vu la réaction du premier ministre suppléant et j'ai cru qu'il avait été bien raisonnable de sa part dans les circonstances de suggérer que cette question soit discutée à mon retour à la Chambre aujourd'hui. Je serai très heureux de le faire. Il n'y a pas d'hésitation de notre part à dénoncer le genre d'activités qui ont cours dans divers autres pays que le député a mentionnés. Il s'agit—et je dois malheureusement le dire en public—d'étudier l'affaire dans des conditions convenues de façon à pouvoir en arriver à un résultat satisfaisant comme ce fut en fait le cas lundi.